

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	15 (1969)
Heft:	11
Rubrik:	En France l'activité de nos sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en France l'activité de nos sociétés

Société Mutualiste Suisse de Paris

19^e siècle

C'est en 1849 que fut créée la Société Suisse de Secours Mutuals de Paris. 43 citoyens de nos cantons — surtout des Vaudois, Neuchatelois, Argoviens, Grisons — inspirés par l'amour de la Patrie et décidés à mettre en pratique sa belle devise « Un pour tous, Tous pour Un », signent la charte unificatrice inspirée par les statuts des ouvriers mutualistes français. Les premiers statuts de la Société datent donc du 12 mai 1849 ; le premier Président est un Grison. A cette date existait déjà la Société Helvétique de Bienfaisance, créée en 1820.

1870...

Grâce à des banquets familiaux et aux efforts d'hommes dynamiques, le nombre d'adhérents passe de 400 en 1860 à plus de 900 à la veille de la guerre de 1870. En 1865, la société participe à la fondation de l'Asile Suisse des Vieillards, avenue de Saint-Mandé à Paris, et verse plus du tiers de son capital à cette œuvre. (Dix mille francs de 1865 !) En 1870, alors que la France, notre Patrie d'adoption est dans le malheur, les membres de la société s'unissent aux autres sociétés pour les œuvres d'assistance, lutte contre les incendies, secours aux blessés.

Vingt ans après — exactement en 1888 — l'Agence permanente est transférée de la rue Martel au 8, cour des Petites Ecuries, X^e arrondissement où elle est encore aujourd'hui. Les effectifs à ce moment ont diminué et l'on ne compte que 715 membres en

1889. (La société comptait 1 427 membres actifs en 1882.) C'est qu'entre temps d'autres sociétés de secours mutuels françaises avaient créé une pension de retraite. Pendant ce temps, la société a contribué, par des dons, à l'agrandissement de l'Asile Suisse des Vieillards, et à de multiples souscriptions patriotiques suisses et françaises. En 1899, on fête notre Cinquantenaire.

20^e siècle

De 1900 à 1909, le nombre d'adhérents reste pour ainsi dire stationnaire, mais la situation financière est solide, ce qui permet d'organiser de belles soirées avec bal et des manifestations artistiques très appréciées. C'est ainsi que le 8 avril 1900, c'est la fête organisée sous la présidence de M. Lardy, Ministre de Suisse en France, membre d'honneur de la société ; c'est le concert donné en 1904 au Trocadéro, par l'Union Chorale de Lausanne, et le 9 mai 1908, par le Männerchor de Zurich.

En collaboration avec d'autres sociétés, on songe à la création d'une « Maison Suisse » (déjà !) mais ce beau projet n'aboutit pas. On cherche à activer le recrutement de nouveaux membres en organisant des réunions familiales en hiver et des sorties champêtres en été.

1914...

Lors de l'inondation par la Seine en 1910, la société multiplie dons et secours. Et arrive l'année 1914 de tragique mémoire... Un comité central suisse de secours est constitué en collaboration avec le Cercle Commercial Suisse et la Société Helvétique de Bienfaisance.

Ce comité de secours distribue pendant cinq ans des secours en espèces ou en bons d'alimentation pour plus d'un million de francs à l'époque. De généreux donateurs l'ont soutenu parmi lesquels nous citerons : M. Charles Courvoisier, banquier, et la maison Nestlé. Plus de 4 000 Suisses se sont engagés en 1914 et la Mutuelle a perdu douze sociétaires ou fils de sociétaires morts en combattants.

L'Assemblée générale du 11 décembre 1920 décide d'importantes modifications statutaires : Extension de notre activité aux départements de la Seine, Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne ; augmentation des cotisations et prestations ; égalité de droits aux sociétaires dames. Tout cela dans le souci constant du recrutement. Le 15 mai 1920, nous avons participé à la fête du Centenaire de la Société Helvétique de Bienfaisance, à l'Hôtel Continental. Parmi les manifestations des années suivantes, nous ne citerons que le merveilleux festival suisse des 26-27 septembre 1925 organisé sous la présidence d'honneur de M. Du-nant, Ministre de Suisse en Fran-

sommaire

Activité de nos sociétés	3
Affaires fédérales	10
Revue de presse	16
Nouvelles touristiques	21
Les Arts	23

ce et sous la présidence effective de M. Charles Courvoisier-Berthoud, notre grand bienfaiteur.

Les assurances Sociales

En 1928, la Mutuelle s'affilie à la Fédération Mutualiste de la Seine. En 1929, les Assurances Sociales sont créées; la Mutuelle doit modifier encore ses statuts pour organiser une nouvelle catégorie d'assurés : ceux qui se trouvent soumis aux obligations des A.S. Il convient à cet endroit de rendre hommage au Dr. Emile Welti, notre Président en 1897-1900, membre actif et médecin de la société depuis plus de 30 ans, nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur pour services rendus à sa patrie d'adoption. Le 23 janvier 1938, notre comité assiste au Cercle Commercial Suisse à la remise du souvenir offert par la colonie à notre Ministre M. Dunant, qui quitte Paris. Son successeur, M. Stucki, a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur de notre société et dit son attachement personnel à l'idéal de solidarité qui est celui de la Mutualité. En mars 1938, nos statuts sont encore modifiés pour faciliter le recrutement et augmenter les prestations servies à ceux qui ne bénéficient pas des avantages des assurances sociales.

1939...

Sous la pression des sombres événements de 1939, l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 septembre 1939, vote à l'unanimité pleins pouvoirs au comité pendant toute la durée des hostilités et pouvoirs spéciaux au Président et au Trésorier. Un comité central suisse de secours, semblable à celui de 1914, est créé et l'Assemblée vote un premier crédit de francs 10.000,—. Cette somme est confiée à notre Ministre M. Stucki qui crée le Fonds Suisse de Solidarité. C'est à cette époque que la Mutuelle contresigne la charte avec le Concordat des Caisses-Maladie Suisses à Soleure, donnant libre passage à ses participants désireux de rentrer en Suisse,

d'adhérer à une Caisse-Maladie suisse, sans visite médicale et sans limite d'âge. Cette convention est toujours en vigueur aujourd'hui et a été fort appréciée par nombre de mutualistes rentrés définitivement au pays.

En mai 1940, la situation s'aggrave en France. Sur l'initiative de M. de Torrenté, Conseiller de Légation, un « Comité du Ravitaillement » est constitué, son secrétaire sera notre regretté Marcel Grünenfelder, Trésorier de la Mutuelle, dont il fut Président de 1935 à 1938. Le 26 janvier 1941, la Mutuelle met ses locaux — 8, cour des Petites Ecuries — à la disposition du comité de ravitaillement pour faciliter les inscriptions à l'œuvre du Colis suisse de secours. Après le départ de la Légation, en juin 1941, le Comité du Colis-Secours est placé sous la responsabilité de la Mutuelle. Qu'il nous soit permis ici d'évoquer les immenses services rendus à la colonie par Marcel Grünenfelder, aidé par son épouse, le commissaire Louis Aviolat, nos anciens agents M. et Mme Mühlmann, sans nommer ceux qui se sont joints à eux jusqu'en 1946. Pendant six ans de guerre, M. Robert Hugi a su diriger la société avec sang-froid et sagesse. C'est à dessein que nous n'évoquons pas les noms des trente Présidents qui ont successivement assuré la marche de la société depuis sa création ; ils ont chacun le grand mérite social d'avoir assumé des responsabilités mutualistes.

Après la tourmente, les relations sont reprises avec la Fédération Mutualiste de la Seine qui rouvre, le 18 novembre 1945, sa « Maison de la Mutualité ». L'ordonnance du 19 octobre 1945 impose de nouveaux statuts à toutes les sociétés mutualistes. Notre « Bulletin » reparaît, et en décembre 1946, publie les nouveaux statuts. Le 8 novembre 1947, le Président en fonction, M. Alfred Noverras, représente la Mutuelle à la constitution de l'Association pour l'Hôpital Suisse. L'Assemblée générale du 15

novembre 1947 vote une participation de un million aux frais de construction et y ajoute un don de cinq cent mille francs pour permettre aux mutualistes, en cas de besoin, d'être hospitalisés par priorité.

Les nouveaux statuts-type de la Préfecture de la Seine donnent à nos vieux adhérents l'impression que les Sociétés de Secours Mutuals vont perdre leur caractère de solidarité librement consentie et beaucoup d'entre eux nous quittent avec regret, d'autres restent fidèles en s'inscrivant comme membres honoraires. Le développement de la Sécurité Sociale, l'ordonnance et les décrets visant la Mutualité nous mettent en présence de graves problèmes. Et cependant il faut penser aussi à la préparation de notre Centenaire... Le Président en fonction M. Alfred Noverras en laisse le soin à M. Fernand Litschy, Vice-Président.

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier
(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Garage-Parking à 50 mètres

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains

Salles et Salons de 10 à 200

personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



1949 « centenaire »

Le 5 novembre 1949, nous célébrons au Palais des Congrès, Parc des Expositions, notre Centenaire. Au banquet, 250 participants sont réunis autour de notre Ministre, M. Carl Burckhardt, plusieurs de ses collaborateurs de la Légation : M. Romain Lavielle, Président de la Fédération Mutualiste de la Seine, M. Baechtold de la Police Fédérale et d'autres personnalités suisses et françaises. M. Lavielle fait l'éloge de l'œuvre accomplie depuis un siècle par la Société Suisse de Secours Mutuals, il remercie, au nom de 20.000 sociétés mutualistes de France, notre Ministre, de son activité à la tête du Comité international de la Croix Rouge. Après le Banquet, c'est le magnifique concert donné par la Musique de la Garde Républicaine, débutant par (C'est normal !) l'ouverture de « Guillame Tell ».

L'Union Chorale Suisse et la Société Suisse de Gymnastique exécutent de fort belles démonstrations. Des toasts sont échangés et notre Ministre M. Carl Burckhardt exprime son bonheur de pouvoir faire ses adieux à la colonie suisse dans le cadre de cette réunion « si riche en fiers souvenirs ».

Une belle brochure est émise, relatant l'activité de la société depuis sa naissance jusqu'au Centenaire. Elle peut être adressée encore à ceux qui s'intéressent à la Mutualité.

En 1950, sous la Présidence de M. F. Litschy, nous prenons contact plus étroit avec la Fédération en vue d'élaborer de nouveaux statuts, comprenant cette fois l'assurance des « gros risques », tels que chirurgie, hospitalisation, séjour en maison de repos ou sona, cures, maternité, prothèses, etc. C'est un gros travail et ce n'est que le 5 avril 1952 que les nouveaux statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale, approuvés ensuite par le Ministre des Affaires Sociales. Entre temps, en 1950, nos agents depuis plus de 40 ans, M. et

Mme Mühlmann se sont retirés en Suisse. En attendant leur remplacement, M. et Mme Jean P. Aliesch assurent les services de la Permanence.

En 1951, la Mutuelle s'occupe de la collecte des fonds en faveur des sinistrés des avalanches (15.000 lettres, total transféré à la Croix Rouge : F 3.500.000).

En 1952, sont installés nos agents M. et Mme Dalp, toujours en fonctions aujourd'hui. La liste des adhérents aux nouvelles catégories d'assurés ne compte que 75 membres, ils seront près de 600 en 1958 (sur un total d'effectifs de 1 600).

Mutations

En 1953, nous absorbons la Société de Secours Mutuals des Suisses d'Argenteuil. En 1955, sur intervention de notre Légation, nous absorbons l'Union Helvétia de France. Les cadres de ces deux sociétés étaient trop étroits pour se conformer aux ordonnances et décrets parus depuis 1945 ; la fusion avec notre société a été approuvée par les assemblées générales des deux sociétés et par la nôtre, conformément aux lois. Nos statuts doivent être modifiés encore plusieurs fois, au fur et à mesure des décrets visant la Mutualité d'une part, et des améliorations apportées par la Fédération à ses caisses de réassurances d'autre part (augmentation des cotisations et des prestations). Toutefois, signalons la modification apportée par l'assemblée générale du 17 mars 1956 qui permet désormais de recevoir des participants Français, alors que l'ancien article 8 statuait que : pour adhérer à notre société, il fallait « être Suisse, ou né de père ou de mère suisse de naissance ». Par contre, l'ancien article 13, précisant que le Président devra être de nationalité suisse, est toujours maintenu.

La convention avec le **Concordat des Caisses-Maladie suisses** est renouvelée en 1958 et à titre de réciprocité, nous assurerons les Suisses venant s'éta-

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

blir dans la région parisienne à titre temporaire ou définitif (il s'agira principalement de jeunes gens venant faire un stage ou obtiendront le permis de travail).

La Mutuelle est maintenant solidement réorganisée et fonctionne en conformité avec les lois et décrets résumés dans le Code de la Mutualité. Ses statuts actuels ont été approuvés le 31 octobre 1967 par le Ministre des Affaires Sociales.

Le présent

Depuis 12 ans, les résultats annuels sont tantôt équilibrés ou bénéficiaires. Pour raison d'économie on a, depuis longtemps, renoncé aux fêtes annuelles organisées dans le temps. Ce qui a fait dire à quelques esprits mal renseignés que la Mutuelle n'était plus « une société suisse » puisque : elle reçoit des participants français et ses comptes doivent être déclarés chaque année à la Préfecture de la Seine. Quelle méconnaissance des faits ! Cela ne nous a pas empêchés, en 1961, de procurer un nouveau don de dix mille francs suisses à l'Hôpital Suisse et une somme égale à la Maison Suisse de Retraite. Dans ces deux œuvres, la Mutuelle continue à être représentée. Par ailleurs, si nous n'étions pas affiliés à la Fédération Mutualiste de la Seine, comment pourrions-nous faire bénéficier nos membres des très importantes prestations pour chirurgie, hospitalisation, cures, mai-

son de repos, assurance-décès, etc ? Notre Bulletin périodique n'a jamais manqué de publier les appels de Berne pour le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger ; les rappels du « Home » de Dürrenesch, la Fondation Allemandi, le Messager Suisse, sans compter les annonces de nos sociétés sœurs pour leurs manifestations. Malheureusement le Bulletin devait cesser de paraître depuis quatre ans, pour raison d'économie.

Le Bulletin reparaîtra un jour quand les gros soucis auront diminué.

A la suite du régime d'assurance obligatoire instaurée selon la loi du 12 juillet 1966 (qui fait couler tant d'encre dans la presse) pour les travailleurs non salariés (commerçants, industriels, artisans, professions libérales), la Mutuelle a créé, en mars 1969, trois nouvelles catégories pour ceux désirant couvrir les risques non assurés par le régime obligatoire. Déjà une centaine de membres se sont fait inscrire. Ainsi, la Mutuelle, intimement attachée à la colonie suisse de la région parisienne, puisque notre Ambassadeur M. Pierre Dupont a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur comme ses prédécesseurs MM. Pier-

re A. de Salis, Pierre Micheli, et le regretté Agostino Soldati, et affiliée d'autre part au Concordat des Caisses de Maladie Suisses, offre à nos compatriotes et nos amis français un organe d'assurance-maladie en harmonie avec les conditions et prix actuels. Qu'on en juge par les prestations reçues par ses participants pour les années de 1966 à 1968 :

Maladie, Pharmacie, actes médicaux, etc...	182.571
Chirurgie	44.488
Hospitalisation médicale	39.818
Soins et prothèses dentaires	43.390
Cures, maisons de repos	8.786
Maternité (la colonie vieillit !)	1.475
Allocations pour décès.	13.000
Secours et allocations.	10.797
	—
	344.325

Les frais de gestion strictement mesurés se sont élevés à 50.263 F. Les cotisations reçues s'élèvent à 231.701 F, déduction faite de celles transférées à la Fédération pour les réassurances : 188.144 F. Les cotisations et dons des membres honoraires s'élèvent à 8.595 F.

Le bilan de 1965 montrait un actif de 45.113 F, et au 31 décembre 1968, il était de 48.393 F. Le Conseil d'administration est composé de 12 membres : 10 Suisses dont 3 anciens Presidents, et 2 Français. Depuis plus de 13 ans, son actuel President M. Alfred Beyeler, dirige les travaux avec une inlassable bonne humeur malgré tous les soucis qui sont le lot de toutes les sociétés mutualistes. Il trouve une aide précieuse parmi les membres du Conseil dont la majorité est active depuis plus de trente ans, son prédécesseur de 1956 M. Jean-Paul Aliesch, bien que retraité depuis onze ans, lui prête son concours administratif en toute occasion, attendant que des mutualistes plus jeunes se décident... Il assure par ailleurs — toujours bénévolement — la

comptabilité de notre « Messager Suisse de France ».

J.-P. Aliesch
Président honoraire

Extrait du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de l'Hôpital suisse de Paris sur l'exercice financier 1968 et sur l'activité du Conseil pour les trois premiers trimestres de l'exercice 1969

... S'agissant tout d'abord de l'Hôpital en tant que tel, le gros œuvre est terminé et l'aménagement intérieur est en cours. Il est prévu que l'installation et la mise en place du matériel seront choses faites dès le printemps prochain et qu'après la période de rodage nécessaire, l'Hôpital pourra ouvrir ses portes aux malades dans le courant de l'été 1970.

L'ouverture prochaine de l'Hôpital pose à votre Conseil des problèmes assez délicats à résoudre, notamment en matière du choix du personnel. Un directeur a été engagé ; il est entré en fonction le 1^{er} octobre, car il est important qu'il soit associé aux travaux de finition de la première tranche, et aux études de mise en service de l'Hôpital. Le choix du médecin responsable dont les qualifications ne peuvent être que de tout premier ordre et se situer au niveau de l'agrégation est pratiquement chose faite. Ce médecin engagera lui-même ses collaborateurs, dont un médecin à temps complet et un médecin à mi-temps. La Commission d'Organisation prépare d'ailleurs en ce moment un planning général du personnel à recruter et des dates d'entrée en fonction.

**

Pour ce qui concerne le financement, votre Conseil a mobilisé les fonds dont il pouvait disposer au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ceci dans le cadre du programme approuvé par les deux dernières Assemblées générales. La récente dévaluation du franc français

GRAND STOCK de PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1^{1/2} à 10^{1/2}



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54

Une gamme R.M.B.



apportera des ressources nouvelles dans la mesure où des transferts vont être opérés de Suisse, mais il est probable que nous aurons à supporter certaines révisions contractuelles de prix, notamment pour la part des aménagements et matériels comportant des éléments importés de l'étranger.

Le contrat de prêt avec l'Association des Compagnies suisses d'assurances dont faisait état notre dernier rapport approuvé par votre Assemblée, a été signé le 18 mars 1969. Par ce contrat, les Compagnies d'assurances ont mis à la disposition de l'Association, dès le 1^{er} avril 1969, une somme de 1.000.000 francs français. La durée du prêt est de 14 ans à compter de cette date. Le taux d'intérêt est de 5 3/4 pendant 5 ans et de 6 % à partir du 1^{er} avril 1974. Les intérêts seront réglés annuellement le 1^{er} avril. Le remboursement de l'emprunt se fera par tranches. Le premier amortissement d'un montant de 40.000 F sera remboursé le 1^{er} avril 1971; le prêt sera ensuite remboursé par tranches annuelles de 80.000 F, échéant le 1^{er} avril de chaque année, pour la première fois le 1^{er} avril 1972 et pour la dernière fois le 1^{er} avril 1983. Treize compagnies d'assurances sont intervenues à cet acte de prêt.

De même pour répondre à nos besoins de trésorerie, votre Conseil est amené à vendre le terrain de Neuilly à la municipalité de cette ville, laquelle avait pris à son endroit un arrêté de réservation en vue de la création d'un espace vert, ainsi d'ailleurs que nous vous en avions informés lors de notre Assemblée générale du 4 décembre 1967. A la suite de cette manifestation d'autorité, le seul acquéreur possible était la commune de Neuilly. En raison de cette circonstance le prix obtenu de 4 millions de francs peut être considéré comme raisonnable.

Les modalités de paiement : 1.500.000 F comptant, le solde en deux ans et deux échéances,

nous permettent de faire face au financement de la première tranche de notre Hôpital, tout en dégageant un certain reliquat en vue de la réalisation de la deuxième tranche.

**

Le bilan et le compte de résultats s'établissaient ainsi qu'il suit à la fin de l'exercice 1968 : 1 - Le bilan fait apparaître à l'**actif** un total de 3.171.841,75 F contre 1.309.312,13 F au 31 décembre 1967. La différence provient de l'évolution du poste « Immobilisations » dans lequel sont comptabilisés les paiements et honoraires versés pour la construction de l'immeuble de la rue Minard et qui représente donc la valeur comptable de celui-ci à la date dont il s'agit. Le montant des titres de participation Perchat n'a pas été modifié (le poste disparaîtra avec la vente du terrain de Neuilly); par contre, les valeurs réalisables à court terme augmentent en fonction de l'argent frais mis à notre disposition.

Au passif, le montant du fonds social s'élève à 1.304.536,23 F contre 1.298.759,49 F. Le poste « résultats » fait apparaître la somme de 1.283.851,84 F, solde positif de l'exercice, représentant en grande partie le produit de rentrées de fonds dues à des versements du Comité Suisse. La mobilisation des prêts qui nous ont été consentis figure également au passif à concurrence de 578.110 F.

2 - Au compte de recettes et dépenses, le poste « cotisations »

d'un montant de 9.328,50 F reste stable. Quant à la « collecte » en France, elle s'est montée à 44.004 F. Par ailleurs, nos charges de personnel et de gestion étaient de 35.547,87 F soit un chiffre très voisin de celui apparaissant au précédent bilan. Les produits financiers : 27.064,21 F sont en augmentation de 4.000 F environ. Une plus value sur « titres et lingots » de 54.495,05 F est à signaler, les moins values sur poste « titres » se montant à 7.642,99 F.

Enfin, de même que le bilan, le compte de recettes et dépenses matérialise les virements effectués à notre profit par le Comité Suisse et provenant des collectes opérées dans notre pays, ceci pour un montant de 1.192.922,35 F.

Espérons que les comptes de l'exercice 1969 traduiront une rentrée importante de cotisations et de dons. A ce jour, l'action engagée en France dans ce sens n'a pas encore dégagé les résultats escomptés.

**

En matière administrative, nous devons vous signaler la signature du bail emphytéotique liant la Société Civile Immobilière de la rue Minard à l'Association, bail dont les modalités vous ont été exposées. L'exécution de cette convention fait l'objet de garanties échangées entre les Fondations de la Maison Suisse de Retraite et la Société Helvétique de Bienfaisance d'une part, et la Fondation pour l'Hôpital Suisse de Paris d'autre part.

Toujours dans le domaine administratif, le Conseil dont le bureau à savoir :

M. André Geiser, Président.

M. Charles Gueissaz, Vice-Président.

M. Jacques Landolt, Vice-Président.

M. Eric Gabus, Trésorier.

M. Pierre Jonneret, Secrétaire général.

a été renouvelé sans changement en début d'exercice, a dû, au cours de celui-ci pourvoir au remplacement du Trésorier, M. Eric Gabus.



Il a désigné à cet effet M. Rodolphe de Planta, récemment coopté Administrateur et dont vous serez appelé à confirmer le mandat ; de même il vous sera demandé de vous prononcer sur la reconduction de ceux de MM. Burk, J.O. Frey, A. Geiser et Ch. Gueissaz qui viennent à échéance et dont les titulaires ont bien voulu se présenter à nouveau à vos suffrages.

L'assemblée générale de l'Hôpital Suisse de Paris, ayant entendu le rapport présenté par le Conseil d'Administration pour l'exercice 1968, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole,

1. donne quitus au Conseil pour sa gestion administrative et financière relative à l'exercice considéré.

2. invite le Conseil à poursuivre son action dans le sens dégagé par son rapport et les exposés faits devant l'Assemblée.

3. renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

MM. Henry Burk,
Jean Otto Frey,
André Geiser,
Charles Gueissaz.

4. ratifie la cooptation de M. Rodolphe de Planta en tant qu'Administrateur et sa nomination au poste de Trésorier en remplacement de M. Eric Gabus, démissionnaire.

5. renouvelle les mandats de commissaires aux comptes de :

MM. Lampart,
Ponzie,
Simond.

Montbéliard

Le 14 septembre, cinquante membres de la Société Philanthropique Suisse du Pays de Montbéliard se trouvaient réunis à « La Source Bleue » du Val de Cusance, charmant site franc-comtois, pour leur traditionnel repas en commun de l'année. L'intérêt de cette manifestation se trouvait amplement accru par la présence de M. le Consul Prodolliet et de Madame qui avaient bien voulu se joindre à nous. Tous les Sociétaires présents les en remercient bien vivement.

Nous avions voulu également témoigner notre reconnaissance à M. Piona, attaché consulaire, spécialiste des questions A.V.S., pour l'amabilité et la compétence avec lesquelles il nous a toujours renseignés. Il nous quitte définitivement, à notre grand regret, et nous lui demandons de trouver ici nos vœux très sincères pour un plein succès dans ses nouvelles occupations. Les propos remplis d'humour et parfois d'un peu de malice de M. le Consul, les vieux chants du Pays et l'entrain de notre ami Auguste Boschung, toujours mis à contribution contribuèrent à faire de cette journée une petite fête familiale pleine de bonne humeur et de gaieté de bon aloi. Nous avons eu toutefois à déplorer l'absence de notre ami, M. Voisard, Président de la Société Suisse de Fesches-le-Châtel, malheureusement empêché par un deuil de famille. Au retour, notre car traversa le pays de la « Guerre des boutons », rendu célèbre tant par le livre de Pergaud que par les films qui en ont été tirés, et nous avons admiré au passage le petit village de Vellevans, village fleuri illustré par la télévision, et, dominant la vallée, le vieux château de Belvoir. C'est en souhaitant se retrouver l'an prochain que notre joyeux groupe se sépara.

Nancy

Un grand concours de tir à la carabine avait été organisé par la Société Suisse-France le 14 septembre 1969 à la Ferme du Haras près de Liverdun. Parmi les 55 participants de cette rencontre, il y eut 42 tireurs auxquels il ne fallut pas moins de 600 cartouches. Il est vrai que même les enfants avaient suivi l'exemple de leurs aînés !

Le repas de midi avait été précédé d'une pétanque « apéritive », puis les tireurs avaient pris les différentes positions selon l'usage helvétique : debout, couché, à genoux. Le roi du tir 1969/70 est M. Paul Muller et la reine, l'épouse de notre prési-

dent, Mme Flückiger. Ils ont gagné chacun un challenge qui est mis en compétition et qui sera acquis définitivement après trois victoires, successives ou non. La journée devait se terminer par un dîner champêtre aux chandelles.

La Société a repris ses soirées de belote-loto. Noël sera célébré le 20 décembre et la galette des Rois se jouera à la belote-loto du 10 janvier 1970. Que chacun retienne ces dates ! G. J.

Marseille

Les 22, 23 et 24 septembre 1969, l'Ambassadeur de Suisse en France et Mme Pierre Dupont ont été les hôtes officiels de Marseille. Accompagné du Consul général Morand, l'Ambassadeur a rendu visite successivement à M. Jean Laporte, Préfet de la région de Provence-Côte d'Azur-Corse, au Maire de Marseille, M. Gaston Deferre, et au Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, M. Chabas. Ces visites ont été l'occasion d'échanges de vues aussi amicaux que fructueux qui se sont prolongés lors du champagne d'honneur servi à la Mairie de la capitale phocéenne, du déjeuner auquel ont participé de nombreuses personnalités marseillaises organisée par la Chambre de commerce et d'industrie, au cocktail offert par le Consul général, ainsi qu'au dîner à la Préfecture. Le 23 septembre, l'Ambassadeur a visité avec le Consul général le complexe industriel du Golfe de Fos et ses installations portuaires. Il s'est rendu ensuite à la Foire internationale de Marseille et, le même soir, a assisté avec son épouse à la réception organisée en son honneur par la Fédération des sociétés suisses de Marseille où il a rencontré la communauté helvétique. La journée du 24 septembre a été consacrée à la Camargue où il a été l'hôte de la Station biologique de la Tour du Valat.

**

Le nouveau directoire de la Section de Marseille et du Sud-Est

de la Chambre de commerce suisse a été présenté, le 1^{er} octobre dernier, au cours d'une réception offerte dans les salons de la Maison Suisse par M. Oswald Morand, Consul général. M. Jean-Claude Rey, nouveau Président de la Section de Marseille a défini, à cette occasion, le programme d'action de la Chambre de commerce suisse qui comportera notamment des conférences avec films, visite de la Manufacture des Tabacs, présentation de produits suisses (vins, fromages, charcuterie). De nombreuses personnalités, tant de la Préfecture que de la Mairie, de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, ainsi que les Presidents des Chambres de commerce étrangères et leurs Consuls généraux avaient tenu à participer à cette manifestation, gage de l'activité inlassable déployée par la communauté suisse de Marseille.

Le Comité permanent franco-suisse pour le port de Marseille vient de tenir ses assises à Marseille les 2 et 3 octobre. Cet organisme, créé il y a une dizaine d'années, s'est donné pour but de développer les liens commerciaux entre la Suisse et le port de Marseille et le Comité se réunit chaque année alternativement à Marseille et à Genève.

La délégation suisse, conduite par M. le Président Ruffieux, Conseiller d'Etat chargé du Département du commerce, de l'industrie et du travail à Genève, comprenait également M. Magnin, Directeur du Port franc de Genève et, entre autres, MM. Hans Keller, Directeur de l'Administration fédérale des Blés et Hartmann, du Service commercial de la Direction générale des CFF.

M. Oswald Morand, Consul général de Suisse, accompagnait la délégation qui a été accueillie par M. Betous, Président du Port autonome de Marseille, entouré de MM. Barrillon, Directeur du Port et Mandray, Directeur commercial.

M. Barrillon fit un exposé sur les travaux effectués dans le port de Marseille depuis la dernière réunion du Comité. M. Mandray traita de l'évolution du trafic suisse par le port phocéen en 1968 et 1969, des nouveaux droits de port et de l'incidence des nouveaux tarifs de manutention sur le trafic suisse. De son côté, la délégation suisse évoqua le trafic des céréales, la liaison Rhône-Rhin. Un dîner était offert le soir par M. Chabas, Président de la Chambre de commerce et d'industrie. Le 3 au matin, les membres du Comité ont visité les installations de Fos, l'après-midi étant consacré à La Grande-Motte et aux installations languedociennes.

Noces d'Or pour le cuisinier de Claude Debussy

M. et Mme Robert Matthey, retraités, aux Manceaux, dans la commune de Laberlière, ont fêté récemment leurs noces d'or. La cérémonie religieuse du jubilé, qui a eu lieu en l'église Saint-Rémy de Ribécourt, a été célébrée par l'abbé Parvillé, curé de la paroisse de Roye-sur-Matz, assisté de l'abbé Vélu, curé doyen de Ribécourt.

M. et Mme Matthey se sont mariés le 14 août 1919 à la mairie du 7^e arrondissement à Paris.

M. Matthey, né à Grandson, en Suisse, le 11 août 1894, est arrivé en France à l'âge de 15 ans, où des amis de ses parents, hôteliers au Havre, lui apprirent le métier de cuisinier-pâtissier. Son stage terminé, M. Matthey a exercé son métier à Paris au **Grand Véfour**, puis chez le compositeur Claude Debussy. Il fut ensuite au service du prince de Lucing et du duc de Massa. Toujours à Paris, il a rencontré sa future femme, Mlle Marthe Clevet, née à Ribécourt le 5 février 1894, qui travaillait à cette époque comme réparatrice de tapis d'Orient.

Après leur mariage, M. et Mme Matthey ont travaillé ensemble toute leur vie dans différentes

places, lui comme cuisinier et elle comme gouvernante. Ils sont restés seize ans au château de Villier-le-Bâcle, près de Saclay, avant de prendre leur retraite aux Monceaux. Nous leur adressons tous nos compliments.

Le Service de presse et des relations culturelles de l'Ambassade de Suisse vous communique les informations suivantes :

Arts

- Jusqu'au 12 janvier 1970, une grande rétrospective consacrée à Alberto Giacometti, sculpteur, aura lieu au Musée de l'Orangerie des Tuileries.
- Le 23 ou le 24 octobre 1969 la Manufacture des Gobelins a repris l'exposition du Centre international de la Tapissérie ancienne et moderne présentée actuellement à Lausanne. L'exposition durera trois mois.
- Du 30 octobre au 1^{er} décembre 1969 une exposition est consacrée à l'œuvre de Max Bill au Centre national d'art contemporain, 11, rue Beroyer, Paris 8^e.

Musique

- Le 6 décembre 1969, à 21 heures, à l'Auditorium de la Maison de l'O.R.T.F. (116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e) notre compatriote M. Pierre Colombo dirigera l'Orchestre Philharmonique au cours d'un concert télévisé.

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél : 967-70-13

38, rue François 1^{er}
Paris-8^e

Tél : ELY 79-16